



**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 juin 2023**

DATE DE LA CONVOCATION : 2 juin 2023

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice : 27
- de Présents : 18
- de Représentés : 5
- de Votants : 23

L'an deux mil vingt et trois, le mardi sept mars à dix-neuf heures cinquante minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du sous-sol de la Mairie, sous la présidence de M. Sébastien DUCHAMP, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. DUCHAMP Sébastien	Mme FERRACCI Dominique	Mme SAIDI Nora
Mme REYNIER Annie	M. EVEZARD Claude	M. BLATEAU Emmanuel
Mme MONTALTI Fabienne	M. CHEVALIER Jean-Paul	Mme DESSERPRIT Gaëlle
Mme MIGNARD Sophie	Mme GALEWSKI Nathalie	Mme NANGERONI Carole
M. BRIGOLET Jean Marie	M. GLENZ Richard	Mme BRIANCON Laurence
Mme BAUDRY Eliette	Mme VERGNE Géraldine	M. LAFON Francis

ETAIENT EXCUSEES REPRESENTEES :

M. REYNES Patrick (procuration à M. DUCHAMP),
M. DABERTRAND Jean (procuration à Mme REYNIER),
M. VAN NIEUWENHUYSE Régis (procuration M. BRIGOLET)
M. CARREAU (procuration à Mme FERRACCI),
Mme PIEMONTESE (procuration à M. LAFON),

ETAIENT EXCUSES :

Mme BLAUDY Mainell
M. MONS Thierry
M. JOULIE Jacques
Mme ZACCHEO-HERBERT Marie-Anaïs

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. BLATEAU Emmanuel est désigné(e) secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 9 mai 2023 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- Compte rendu des délégations consenties au maire par le conseil municipal
- Décision modificative n°1 Budget Cinéma
- Attribution des subventions aux associations 2023
- Approbation de la convention d'objectifs avec Argentat Animations
- Recrutement d'agents saisonniers – Services festivités et Centre Aqua
- Financement de la formation BNSSA (Brevet National de sécurité et de sauvetage aquatique) en contrepartie d'un engagement d'exercice d'activité pour la ville d'Argentat-sur-Dordogne
- Modification de la part de la ville pour le prix de vente en gros de l'eau

COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire précise que dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal lors de sa séance du 26 mai 2020, il a l'obligation, en vertu des dispositions de l'article L. 2122-23 du CGCT de rendre compte des délégations qu'il a exercées. Monsieur le Maire rend ainsi compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a exercées en matière de droit de préemption et de marchés.

2023-06-050 DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET CINEMA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (2 abstentions), décide :

Article 1 : D'adopter la décision modificative n°1 sur le Budget cinéma suivant le tableau ci-dessous :

intitulé	DEPENSES			RECETTES		
	Compte	Opération	Montant	Compte	Opération	Montant
Dotation aux amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles 042	6811		525,00			
Autres				7588		525,00
Fonctionnement			525,00			525,00
Autres dettes	1687	H.O	-525,00			
Matériel de bureau et matériel informatique	28183	H.O	506,00			
Autres	28188	H.O	19,00			
Investissement						

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2023-06-051 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1 : D'attribuer les subventions énumérées ci-après aux associations.

Article 2 : De subordonner le versement des subventions à la production par les associations des bilans d'activités et financiers de l'année écoulée.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2023-06-052 APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC ARGENTAT ANIMATIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention d'objectifs et de moyens telle qu'annexée à la présente délibération avec l'Association Argentat Animations.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2023-06-053 RECRUTEMENT D'AGENTS SAISONNIERS – SERVICES FESTIVITES ET CENTRE AQUA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (2 abstentions), décide :

Article 1 : De recruter directement des agents énumérés ci-avant. La rémunération sera calculée par référence à l'indice afférent :

- Au 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif, d'adjoint technique ou adjoint du patrimoine pour les agents saisonniers.
- Au 8^{eme} échelon opérateur des APS principal pour le MNS

Selon les nécessités de service, il pourra être demandé aux agents d'effectuer des heures complémentaires ou supplémentaires.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à conclure les contrats d'engagement et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2023-06-054 FINANCEMENT DE LA FORMATION BNSSA (BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE) EN CONTREPARTIE D'UN ENGAGEMENT D'EXERCICE D'ACTIVITE POUR LA VILLE D'ARGENTAT-SUR-DORDOGNE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1 : D'approuver le dispositif de paiement d'une formation BNSSA, en contrepartie de leur engagement d'exercice d'une durée de 3 ans sur le centre aqua récréatif.

Article 2 : D'autoriser le Maire à signer la convention liant la commune au candidat.

Article 3 : D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2023-06-055 MODIFICATION DE LA PART VILLE POUR LE PRIX DE VENTE EN GROS DE L'EAU

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1 : D'adopter le nouveau tarif pour la vente en gros d'eau

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

Sébastien Duchamp

